

à la sage ligne de conduite qui est traditionnelle à la Chambre et en dire fort peu de choses. Je l'ai précisé en répondant à la question posée par le député de Dufferin-Simcoe, sur ce sujet, il y a quelques semaines. Je lui ai dit que la cause était encore pendante et que je n'étais pas en mesure de formuler de commentaires. Je pourrais peut-être prendre la même attitude aujourd'hui, bien qu'il soit regrettable que le chef de l'opposition ait cherché à interpréter le cas d'une manière qui, sauf tout le respect que je lui dois, ne ressemble guère aux faits.

L'autre cas qu'il a soulevé concernait M. Harold Banks. On me permettra de répéter que c'est un de ces cas à l'égard duquel les hypothèses peuvent se révéler inexactes. Nous avons discuté ce cas à la Chambre. Je me rappelle que vers le 8 ou 10 mai, l'honorable représentante d'Hamilton-Ouest m'a demandé si l'on avait établi une commission d'enquête à ce propos. J'ai alors répondu par la négative. Si l'on m'avait posé cette question au cours des trois dernières semaines, j'aurais répondu: "Oui, j'ai ordonné l'établissement d'une commission d'enquête en vue de connaître le dossier tel qu'il est et tel que je suppose qu'il est aux fonctionnaires chargés d'examiner l'admission ou le droit de cette personne de s'établir au Canada". Cette commission se réunira à Montréal. Il arrive que je suis la personne auprès de laquelle un appel peut être interjeté. J'estime donc ne pas devoir non plus discuter ce cas aujourd'hui. Je pourrais peut-être parler des faits, mais il ne serait pas juste, à mon sens, d'émettre une opinion vu que les faits, lorsqu'on me les présenterait, devraient faire alors l'objet d'un examen aussi libre que possible de toute opinion préalable.

Mme Fairclough: Le ministre a-t-il dit qu'on avait fixé une date pour la réunion de la commission?

L'hon. M. Harris: Elle n'a pas été fixée et je n'ai pas mon mot à dire sur ce point. Nous avons des commissions régulières d'enquête et elles fonctionnent à tour de rôle selon la somme de travail quelles doivent accomplir.

Le chef de l'opposition a parlé d'un article paru dans la revue *Maclean's* au sujet d'une combine qui était censée exister à Montréal en vue de l'admission illégale d'immigrants au pays. Encore une fois, sauf le respect que je dois au chef de l'opposition en son absence, je dirai qu'il n'était pas au courant des faits. Je lui ai répondu, il y a plus d'un an que des poursuites avaient été instituées et qu'il n'était pas nécessaire d'en parler tant que

l'enquête n'aurait pas été approfondie. Il n'y a rien de sinistre là-dedans. La combine existait et c'est le ministère lui-même qui l'a mise au jour. Voici où les choses en sont: une des personnes mêlées à l'affaire a été déclarée coupable, condamnée à une amende de \$100 et de \$250 et renvoyée du service; une autre a été condamnée à une amende de \$200; une troisième a été condamnée à une amende de \$250 et, si elle ne pouvait la payer dans un délai de trois mois, à des peines d'un mois et de deux mois de prison, les peines devant être purgées consécutivement; une quatrième n'a pas encore été jugée et une cinquième n'a pas été arrêtée parce qu'elle se trouvait au Royaume-Uni et elle a pu, me dit-on, échapper à l'extradition pour cette raison. Voilà ce qui est arrivé à ceux qui étaient mêlés à cette affaire.

Le chef de la CCF a fait état d'une lettre qu'il a reçue d'outre-mer. Je crois qu'il me suffira ici de bien peu de mots. Il s'agissait d'une nouvelle de presse au sujet d'une réunion à laquelle un de nos agents, M. Don Brown, avait porté la parole. M. Brown est l'un de nos fonctionnaires les plus compétents au Royaume-Uni et bien qu'étant pleinement d'avis que nous ne pouvons permettre qu'on brosse un tableau trop brillant, je ne crois pas qu'aucun député, surtout ceux qui ont reproché au Gouvernement de n'avoir pas assez encouragé l'immigration, voudraient que nos représentants à l'étranger ne manifestent pas, au sujet de l'avenir du Canada, un optimisme de bon aloi. Il va de soi qu'il faut, dans un discours, garder un juste milieu. Il faut mettre des réserves, mais aussi dire sur quoi se fonde le désir du gouvernement canadien de recevoir certains de ceux qui se trouvent dans l'auditoire comme immigrants. Si, dans le compte rendu des journaux, les réserves ne paraissent pas ou que, selon la façon générale de publier les nouvelles, tout ce qui a été dit n'est pas reproduit, je ne suis pas d'avis qu'on doive blâmer, tout d'abord les journaux et nos fonctionnaires ensuite.

Je mentionne rapidement les plaintes formulées, parce qu'elles sont semblables à bon nombre de celles qui ont déjà été faites et qui sont sans fondement. Ainsi, le fonctionnaire commence par dire, avec raison, qu'il faut d'ordinaire de trois à six mois pour obtenir des logements permanents. Je suis sûr que personne ne peut se plaindre à cet égard.

Il dit ensuite que la moyenne des salaires hebdomadaires, au pays, est de 20 livres sterling. Je n'ai pas examiné la statistique, ces derniers temps, mais les derniers chiffres que j'ai vus établissaient à environ \$56 le salaire moyen au Canada, soit environ 20